



assurance vie quel acte faut il

Par **century2**, le **30/08/2021** à **17:16**

bonjour

pouvez me dire svp s'il faut un acte de notoriété ou un certificat d'hérédité pour toucher une assurance vie si le bénéficiaire est le conjoint . Ou si le bénéficiaire sont les enfants

qui doit être présent pour ouvrir une assurance si c'est pour le conjoint le bénéficiaire.

est ce qu(un des enfants peut être présent à l'ouverture même s'il n'est pas bénéficiaire

cordialement

Par **Marck.ESP**, le **30/08/2021** à **17:22**

Bonsoir

Normalement, lorsque vous avez envoyé l'acte de décès à la compagnie, celle-ci vous communique rapidement les documents qu'elle souhaite recevoir... Différents selon que la cause désignait nommément ou pas la qualité.

Cela peut dépendre aussi des compagnies et de l'âge du titulaire lorsqu'il a fait ses versements.

Cela va de l'original du contrat ;un relevé d'identité bancaire ;une copie recto verso de sa carte d'identité ou de son passeport, une attestation de dévolution successorale ou un acte de notoriété.

Par **century2**, le **30/08/2021** à **17:29**

Est ce qu'il faut passer chez le notaire si le bénéficiaire est le conjoint de l'assurance vie ?

merci

Par **Marck.ESP**, le **30/08/2021** à **17:34**

Ce n'est généralement pas nécessaire car le conjoint est totalement exonéré de droits de succession.

Par **century2**, le **30/08/2021** à **17:37**

comment prouver qu'il est héritier sans passer chez le notaire ?

Par **Marck.ESP**, le **30/08/2021** à **17:48**

Par l'acte intégral d'État civil, le livret de famille... Mais comme dit plus haut, la compagnie va vous le demander.